



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
VAR-ESTÉREL-MÉDITERRANÉE



Natura 2000 Embouchure de l'Argens

Le site Natura 2000 Embouchure de l'Argens est un territoire abritant une biodiversité exceptionnelle avec plusieurs centaines d'espèces terrestres et marines dont de nombreuses espèces protégées. Animée par la CAVEM depuis mai 2018, le Service Intercommunal de Biodiversité, par l'intermédiaire de sa cellule Natura 2000, participe à la préservation de ses écosystèmes naturels en promouvant le maintien des activités socio-économiques du territoire, notamment sur les plages et la Base Nature.



Animé par la CAVEM depuis mai 2018, le Service Intercommunal de Biodiversité, par l'intermédiaire de sa cellule Natura 2000, participe à la préservation de ses écosystèmes naturels en promouvant le maintien des activités socio-économiques du territoire, notamment sur les plages et la Base Nature.

Le site Natura 2000 "Embouchure de l'Argens" s'étend sur une superficie de 1380 hectares, dont 187 en mer.

Il est composé de 5 entités :

- > les "Etangs de Villepey", site naturel protégé, propriété du Conservatoire du Littoral ;
- > les plages de sable et le cordon dunaire ;
- > le fleuve "Argens" et sa ripisylve (forêt de rives) ;
- > la plaine agricole de l'Argens ;
- > la partie marine sur une bande de 800m au large des plages de Saint-Aygulf, dans le golfe de Fréjus.

Deux communes sont intégrées dans le périmètre Natura 2000 Embouchure de l'Argens :

- > Fréjus (97%) ;
- > Roquebrune-sur-Argens (3%)

Agir pour l'Embouchure de l'Argens


Les actions marquantes sur le site Natura 2000

La protection des habitats et des espèces naturels passent par la mise en œuvre d'actions concrètes. Qu'il s'agisse de contrats Natura 2000 bénéficiant d'une subvention ou de travaux internes, ces opérations permettent de mieux gérer le site et garantissent à une meilleure gestion à long terme.

Actions majeures réalisées sur le site Embouchure de l'Argens dans le cadre de contrats Natura 2000 :

- > la création d'une mare de 980 m² en faveur de la Cistude d'Europe, tortue aquatique d'eau douce, pour un coût de 20 000 €, financé à 50% par l'Etat et l'Europe ;
- > la pose d'un linéaire de 400m de ganivelles sur le littoral de Saint-Aygulf pour recréer un cordon dunaire permettant à la fois l'implantation de plantes rares protégées et de canaliser le public, pour un coût de 8 000 €, financé à plus de 80% par l'Etat et l'Europe ;
- > l'arrachage et l'évacuation de 4 tonnes d'espèces végétales exotiques envahissantes sur le secteur de la Base Nature de Fréjus avec l'intervention d'une entreprise de réinsertion professionnelle, pour un coût total de 1 800 €, financé à 100% par l'Etat et l'Europe ;
- > la mise en place d'un sentier piéton surélevé (platelage) sur le secteur des Etangs de Villepey permettant de maîtriser le flux de visiteurs et d'améliorer le cadre paysager, pour un coût de 16 000 €, financé au 2/3 par l'Etat et l'Europe ;
- > le désensablement de l'embouchure de l'Argens par pompage du sable, 1^{er} contrat Natura 2000 marin du genre dans le Var, lancé en 2012, pour un coût de 29 500€, financé à 100% par l'Etat.

ALLER PLUS LOIN

> Site internet : embouchure-argens.n2000.fr 

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

<http://www.cavem.fr/biodiversite/embouchure-de-l-argens-1090.html>